

2023-2482  
2024-03-13

This label has been updated according to the re-evaluation decision of Pyrethrins RVD2023-06 and Piperonyl Butoxide RVD2023-07. While users are encouraged to follow this updated label immediately, the previously approved label is valid until "02/03/2025" in accordance with the phase out period set out in RVD2023-06 and RVD2023-07. This previously approved label will be provided upon request by emailing [hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca](mailto:hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca). In your email please include the product name and Registration number of the label you are requesting.

2023-2482  
2024-03-13

**PRO®**  
**PROFESSIONAL 3610 ULTRA-LOW VOLUME INSECTICIDE**

COMMERCIAL

Concentrated insecticide for indoor use to kill listed pests in homes, restaurants, food processing plants, warehouses and industrial installations.

REGISTRATION NO. 11540 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

ACTIVE INGREDIENTS:

Pyrethrins .....	3.0%
Piperonyl Butoxide .....	4.8%
n-Octyl Bicycloheptene Dicarboximide .....	10.0%

READ THE LABEL BEFORE USING  
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

NET CONTENTS: 4 L – 205 L

PREMIER TECH BRIGHTON LTD.  
1, avenue Premier  
Rivière-du-Loup, QC G5R 6C1  
1-844-475-1262

### **DIRECTIONS FOR USE:**

This insecticide is designed for use undiluted in ultra-low volume aerosol generators (foggers) that produce particles in an acceptable ultra-low volume droplet size range. It can be diluted with a deodorized base oil and applied in conventional fogging equipment that produce aerosol particles in a larger than ultra-low volume droplet size range. It can also be diluted with the oil specified and applied as a surface spray to kill crawling insects specified on this label.

**FOR INDOOR USE BY PEST CONTROL OPERATORS AND OTHER TRAINED PERSONNEL AT THE FOLLOWING STRUCTURES: HOMES, RESTAURANTS, FOOD PROCESSING PLANTS, WAREHOUSES AND INDUSTRIAL INSTALLATIONS.**

Within the specified use location, to enhance effectiveness of this product, apply directly to the listed pests where possible. For all labelled uses, treatment must only be repeated after 7 days if pest problem persists or reoccurs. **DO NOT** exceed 12 applications per year. Ventilate treated areas after application either by opening windows and doors or through use of air exchange/ventilation systems confirmed to be operational. Use fans where required to aid in the circulation of air. Good sanitary practices should be maintained to prevent re-infestation.

### **How to Apply**

**DO NOT APPLY AS A BROADCAST TREATMENT.** Apply only as a space spray, crack and crevice, perimeter, spot or void treatment. **Space spray application** is a suspension of fine droplets (0.1 to 100 µm) in the air within an indoor space. **Void application** applies to inaccessible, enclosed empty spaces of a structure. For example, hollow walls and suspended ceilings. **Crack and crevice** is an application directly into narrow openings on the surface of the structure. It does not include the treatment of exposed surfaces. Narrow openings typically occur at expansion joints, utility entry points and along baseboards and mouldings. **Perimeter application** is less than 0.3 m wide along the edges of a room to baseboards, wall-floor and ceiling-wall joints, and around doorways or windows. **Spot application** is localized to a surface area not more than 0.2 m<sup>2</sup>. Spots are not to be adjoining and the combined area of spots is not to exceed 10% of the total surface area of a room.

**GENERAL DIRECTIONS PRIOR TO THE TREATMENT OF LISTED STORED PRODUCT PESTS:** Good sanitation is necessary for effective treatment of listed stored product pests. Before treatment, remove and dispose of all residues (e.g., deposits and accumulations of food/feed products, waste grain, debris, dust, dirt) and thoroughly vacuum and clean indoor structural surfaces, including walls, floors, ceilings, rafters and door frames; interior and exterior surfaces of conveying, processing and handling equipment; pantries, cabinets, drawers and shelves; and around stored product containers, especially in cracks and crevices (discard vacuum bag after use).

### **SPACE APPLICATION:**

**GENERAL DIRECTIONS FOR SPACE APPLICATIONS:** Close all windows and doors and shut off ventilating systems and sources of ignition before treatment. When using handheld equipment, begin application at far side of the room and work backwards toward exit. After treatment, vacate the treated area and keep windows and doors closed for 30 minutes before ventilating. **DO NOT**

remain in treated areas after application. **DO NOT** allow people or pets to enter treated areas until 2 hours after application. The commercial applicator is responsible for informing workers, the homeowner and others of this requirement.

**To kill Angoumois grain moth, chocolate moth, cocoa moth, fleas, flies, Indian meal moth, Mediterranean flour moth, mosquitoes and tobacco moth:**

- **With ultra-low volume aerosol generator:** Use undiluted at the rate of 10 mL of concentrate per 100 m<sup>3</sup> of space, directing the output from the aerosol generator to all parts of the room, especially upward to ceiling, upper corners of room, windows and other light sources, and around pallets, stacks of stored products and stored product containers.
- **With conventional fogging equipment:** Use diluted. Dilute concentrate with oil at the rate of 1 part concentrate plus 29 parts of oil and mix well. Apply at the rate of 200 mL of diluted spray per 100 m<sup>3</sup> of space, directing the fog to all parts of the room, especially upward to ceiling, upper corners of the room, windows and other light sources, and around pallets, stacks of stored products and stored product containers.

**To kill ants, carpet beetles, cockroaches, crickets, earwigs, silverfish, sowbugs and spiders:**

- **With ultra-low volume aerosol generator:** Use undiluted as a space spray or hollow void treatment at the rate of 20 mL of concentrate per 100 m<sup>3</sup> of space. Pay particular attention to treating cracks and crevices in woodwork, walls and floors; underneath sinks; behind pipes; and other structural elements where listed insects shelter.

**SURFACE APPLICATION:**

**To kill caddisflies, cockroaches, confused flour beetles, grain mites, granary weevils, Indian meal moth, red flour beetles and sawtoothed grain beetles,** use diluted with sprayers that give large wetting spray particles. Dilute concentrate with oil at the rate of 1 part concentrate plus 29 parts of oil and mix well. Apply at the rate of 16 L of diluted spray per 100 m<sup>2</sup> of surface. Thoroughly treat indoor structural surfaces, including cracks and crevices in walls, floors, ceilings and woodwork; along and behind baseboards; walls behind and floors beneath appliances (e.g., refrigerators and stoves) and furniture (e.g., cabinets and storage units); around sinks, drains and pipes; localized areas around garbage cans; and other structural elements where listed insects shelter. Also spray the outside walls of grain bins and about the base of milling machinery that are found inside listed structures. **DO NOT** allow spray to drip or allow drift onto non-target surfaces. Use a coarse droplet size and low pressure spray not exceeding 345 kPa (50 psi) to avoid splashing onto non-target surfaces. **DO NOT** allow people or pets to enter treated areas until sprays have dried.

**USE LIMITATIONS: DO NOT** apply when people or pets are present. **DO NOT** apply when a food/feed processing facility is in operation. **DO NOT** apply to surfaces that may come into contact with food/feed. Cover or remove all food/feed and packaging materials. Cover all food/feed processing surfaces, equipment and utensils or thoroughly wash them following treatment. Any food/feed accidentally contaminated with spray solution must be discarded. **DO NOT** apply to overhead areas or in confined spaces without appropriate respiratory and eye protection.

**RESISTANCE MANAGEMENT RECOMMENDATIONS:** For resistance management, PRO<sup>®</sup> PROFESSIONAL 3610 ULTRA-LOW VOLUME INSECTICIDE contains a Group 3 insecticide. Any insect population may contain individuals naturally resistant to Group 3

insecticides. The resistant individuals may dominate the insect population if this group of insecticides is used repeatedly in the same locations. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action but are specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed. To delay insecticide resistance:

- Where possible, rotate the use of Group 3 insecticides with different groups that control the same pests in the location to be treated.
- Use tank mixtures with insecticides from a different group that is effective on the target pest when such use is permitted.
- Insecticide use should be based on an IPM program that includes scouting and record keeping, and considers cultural, biological and other control practices.
- Monitor treated pest populations for resistance development.

**PRECAUTIONS: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.** Harmful if inhaled, swallowed, or absorbed through skin. Wash thoroughly after use. Wash contaminated clothing before re-use. Avoid inhalation of, or contact with the spray. If entering treated areas prior to venting or before 2 hour re-entry interval after application using mechanically-pressurized handheld sprayer for mists, aerosols, and fogs (droplet sizes 0.1-100 µm) or stationary fogger, and for application using a mechanically-pressurized handheld sprayer for mists, aerosols, and fogs, wear chemical-resistant coveralls with a chemical-resistant hood over long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks, chemical-resistant footwear and a respirator with a NIOSH-approved organic-vapour-removing cartridge with a prefilter approved for pesticides OR a NIOSH-approved canister approved for pesticides. **DO NOT** handle more than 1250 mL of undiluted product per person per day when using a mechanically-pressurized handheld sprayer for mists, aerosols, and fogs (droplet sizes 0.1-100 µm). These restrictions are in place to minimize exposure to individual applicators. Application may need to be performed over multiple days or using multiple applicators, or using stationary equipment. Avoid contamination of feeds, foodstuffs, milking utensils and water supplies. **DO NOT** spray closer than 1 metre to fabric. **DO NOT** spray on plastic or varnished surfaces. **DO NOT** treat dairy barns. **DO NOT** spray into or near open flame. This product contains a petroleum distillate which is moderately to highly toxic to aquatic organisms. Avoid contamination of aquatic systems during application. **DO NOT** contaminate these systems through direct application, disposal of waste or cleaning equipment.

**FIRST AID: If on skin or clothing,** take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. **If in eyes,** hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. **If inhaled,** move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice. **If swallowed,** call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give any liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

**TOXICOLOGICAL INFORMATION:** Skin exposure may cause transient sensations (tingling,

2023-2482  
2024-03-13

burning, itching, numbness). Other symptoms of exposure could include respiratory effects (such as cough, respiratory irritation, or shortness of breath), nausea, headache or dizziness. This product contains petroleum distillates. Vomiting may cause aspiration pneumonia. Treat symptomatically.

**STORAGE:** Store this product away from food or feed.

**DISPOSAL:** Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank. Follow provincial instructions for any required cleaning of the container prior to its disposal. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial requirements. For information on the disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

**NOTICE TO USER:** This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

2023-2482  
2024-03-13

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06 et le butoxyde de pipéronyle RVD2023-07. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au « 02/03/2025 », conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06 et RVD2023-07. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à [hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca](mailto:hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca). Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-2482  
2024-03-13

**PRO®**  
**INSECTICIDE PROFESSIONNEL 3610 À ULTRA-BAS VOLUME**

COMMERCIAL

Insecticide concentré pour usage intérieur afin d'éliminer les organismes nuisibles indiqués sur l'étiquette dans les maisons, restaurants, usines de transformation des produits alimentaires, entrepôts et installations industrielles.

N° D'HOMOLOGATION 11540 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPES ACTIFS :

pyréthrines .....	3,0 %
butoxyde de pipéronyle.....	4,8 %
dicarboximide de bicycloheptène n-octylique	10,0 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 4 L – 205 L

PREMIER TECH BRIGHTON LTD.  
1, avenue Premier  
Rivière-du-Loup QC G5R 6C1  
1-844-475-1262



### **MODE D'EMPLOI :**

Cet insecticide est conçu pour être employé non dilué dans des générateurs d'aérosol (brumiseurs) à ultra-bas volume qui produisent des gouttelettes de grosseurs acceptables. On peut aussi le diluer avec une huile de base désodorisée et l'appliquer avec un appareil de brumisation traditionnel qui produit des particules d'aérosol un peu plus grosses que les gouttelettes à ultra-bas volume. On peut en outre le diluer avec l'huile stipulée et l'appliquer comme traitement de surface pour tuer les insectes rampants mentionnés sur cette étiquette.

**POUR USAGE INTÉRIEUR PAR LES EXTERMINATEURS PROFESSIONNELS ET AUTRES PERSONNES EXPÉRIMENTÉES DANS LES STRUCTURES SUIVANTES : MAISONS, RESTAURANTS, USINES DE TRANSFORMATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES, ENTREPÔTS ET INSTALLATIONS INDUSTRIELLES.**

Pour améliorer l'efficacité du produit dans le lieu d'utilisation, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles indiqués dans la mesure du possible. Pour toutes les utilisations étiquetées, le traitement peut être répété après 7 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît. **NE PAS** dépasser 12 applications par année. Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les fenêtres et les portes ou encore, en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de renouvellement de l'air ou de ventilation dont le bon fonctionnement a été confirmé peuvent aussi être utilisés. Observer de bonnes pratiques sanitaires pour prévenir la réinfestation.

### **Comment appliquer**

**NE PAS APPLIQUER COMME TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ.** Appliquer uniquement dans le cadre d'un traitement de l'air ambiant, des fissures et des crevasses, de périmètre, localisé ou des cavités.

**Un traitement de l'air ambiant** consiste à appliquer le produit sous forme d'une suspension de fines gouttelettes (0,1 à 100 µm) dans l'air ambiant d'un espace intérieur. **Un traitement des cavités** consiste à appliquer le produit dans les espaces vides et inaccessibles à l'intérieur d'une structure, comme les parois creuses et les plafonds suspendus. **Un traitement des fissures et des crevasses** consiste à appliquer le produit directement dans des ouvertures étroites à la surface du bâtiment. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures. **Un traitement de périmètre** consiste à appliquer le produit à l'intérieur en bande étroite (largeur de moins de 0,3 m) le long du périmètre d'une pièce sur les plinthes, les jonctions murs et plancher ou murs et plafond et autour des cadrages des portes ou des fenêtres. **Un traitement localisé** consiste à appliquer le produit sur une superficie de moins de 0,2 m<sup>2</sup>. Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher et la surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10% de la superficie totale d'une pièce.

**DIRECTIVES GÉNÉRALES AVANT LE TRAITEMENT DES INSECTES DE PRODUITS ENTREPOSÉS INDIQUÉS:** Des bonnes mesures sanitaires sont nécessaires pour le traitement des insectes de produits entreposés indiqués. Avant le traitement, enlever et éliminer tous les résidus (p. ex. dépôts et accumulations de produits alimentaires pour humains/animaux, déchets de grains, débris, poussière, saleté) et aspirer et nettoyer soigneusement les surfaces à

l'intérieur de la structure, y compris les murs, les planchers, les plafonds, les chevrons et les cadres de porte; les surfaces internes et externes de l'équipement de convoyage, de transformation et de manutention; les placards, les armoires, les tiroirs et les étagères; et autour des contenants de produits entreposés, en particulier dans les fissures et les crevasses (jeter le sac de l'aspirateur après l'emploi).

### **TRAITEMENT DE L'AIR AMBIANT:**

**DIRECTIVES GÉNÉRALES POUR LES TRAITEMENTS DE L'AIR AMBIANT:** Fermer toutes les fenêtres et les portes et éteindre les systèmes de ventilation et les sources d'ignition avant le traitement. Lors de l'utilisation d'un équipement portatif, commencer l'application du côté le plus éloigné de la pièce et reculer vers la sortie. Suite au traitement, quitter la zone traitée et garder les fenêtres et les portes fermées pendant 30 minutes avant d'aérer. **NE PAS** rester dans les sites fraîchement traités après l'application. **NE PAS** laisser entrer des personnes ou des animaux de compagnie dans les sites traités avant 2 heures après l'application. Le spécialiste de la lutte antiparasitaire doit aviser les travailleurs, les particuliers et les autres personnes de cette exigence.

### **Pour éliminer les alucites des grains, maringouins, mouches, puces, pyrales indiennes de la farine, pyrales méditerranéennes de la farine, pyrales du tabac et teignes du cacao:**

- **Avec un générateur d'aérosol à ultra-bas volume :** Utiliser l'insecticide non dilué à raison de 10 ml de concentré par 100 m<sup>3</sup> d'espace, en dirigeant le débit du générateur d'aérosol vers toutes les parties de la pièce, en particulier vers le haut en direction du plafond, des coins supérieurs de la pièce, des fenêtres et autres sources de lumière, et autour des palettes, des piles de produits entreposés et des contenants de produits entreposés.
- **Avec un appareil de brumisation conventionnel :** Utiliser l'insecticide dilué. Diluer le concentré avec de l'huile dans une proportion de 1 partie de concentré plus 29 parties d'huile et bien mélanger. Appliquer à raison de 200 ml de produit dilué par 100 m<sup>3</sup> d'espace, en dirigeant le brouillard vers toutes les parties de la pièce, en particulier vers le haut en direction du plafond, des coins supérieurs de la pièce, des fenêtres et autres sources de lumière, et autour des palettes, des piles de produits entreposés et des contenants de produits entreposés.

### **Pour éliminer les anthrènes des tapis, araignées, blattes (coquerelles), cloportes communs, fourmis, grillons, lépismes argentés et perce-oreilles :**

- **Avec un générateur d'aérosol à ultra-bas volume :** Utiliser l'insecticide non dilué comme traitement de l'air ambiant ou traitement de vides (cavités) à raison de 20 ml de concentré par 100 m<sup>3</sup> d'espace. Porter une attention particulière au traitement des fissures et des crevasses dans les moulures, les murs et les planchers; sous les éviers; derrière les tuyaux; et autres éléments de la structure où les insectes indiqués s'abritent.

### **TRAITEMENT DE SURFACE :**

**Pour éliminer les blattes (coquerelles), cadelles, charançons des grains, cirons de la farine, cucujides dentelés des grains, pyrales indiennes de la farine, triboliums bruns de la farine et triboliums rouges de la farine,** utiliser l'insecticide dilué dans un pulvérisateur qui produit des grosses particules d'arrosage. Diluer le concentré avec de l'huile dans une proportion de 1 partie de concentré plus 29 parties d'huile et bien mélanger. Appliquer à raison de 16 L de produit dilué par 100 m<sup>2</sup> de surface. Traiter soigneusement les surfaces à l'intérieur de la structure, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds; le long des plinthes et

derrière celles-ci; les murs derrière et les planchers sous les électroménagers (p. ex. réfrigérateurs et cuisinières) et les meubles (p. ex. armoires et unités de rangement); autour des éviers, des drains et des tuyaux; des zones localisées autour des poubelles; et autres éléments de la structure où les insectes indiqués s'abritent. Pulvériser aussi les parois extérieures des cellules à grain et près de la base de la machinerie de meunerie qui se trouvent à l'intérieur des structures indiquées. **NE PAS** laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées. Utiliser un calibre grossier de gouttelettes et une faible pression de pulvérisation ne dépassant pas 345 kPa (50 psi) pour éviter d'éclabousser les surfaces non ciblées. **NE PAS** permettre aux personnes ou aux animaux de compagnie de pénétrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.

**LIMITATIONS D'UTILISATION : NE PAS** appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents. **NE PAS** appliquer dans une usine de transformation d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale lorsque des activités de transformation sont en cours. **NE PAS** appliquer ce produit sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés à la consommation humaine ou animale et les matériaux d'emballage, ou les sortir de la zone à traiter. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, ou les laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé par la solution pulvérisée. **NE PAS** appliquer ce produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés sans porter un respirateur approprié et des lunettes protectrices.

**RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :** Aux fins de la gestion de la résistance, PRO<sup>®</sup> INSECTICIDE PROFESSIONNEL 3610 À ULTRA-BAS VOLUME contient un insecticide appartenant au groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à des insecticides du groupe 3. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même site. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'utilisation d'insecticides du groupe 3 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles dans le site à traiter.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.

**MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Produit nocif s'il est respiré, avalé ou absorbé à travers la peau. Bien se laver après avoir utilisé ce produit. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Éviter de respirer et d'entrer en contact avec le brouillard de pulvérisation. S'il est nécessaire d'entrer dans les sites traités avant leur aération ou avant le délai de sécurité de deux heures après une application à l'aide d'un pulvérisateur portatif à pression mécanique produisant des brumes, des aérosols et des brouillards (taille des gouttelettes de 0,1 à 100 µm) ou d'un brumisateurs fixe, et pour l'application à l'aide d'un pulvérisateur portatif à pression mécanique produisant des brumes, des aérosols et des brouillards, porter une combinaison résistant aux produits chimiques avec un capuchon résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un respirateur avec une cartouche antivapeur organique approuvée par le NIOSH muni d'un préfiltre homologué pour les pesticides OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides. **NE PAS** manipuler plus de 1250 mL de produit non dilué par personne et par jour lors de l'utilisation d'un pulvérisateur portatif à pression mécanique produisant des brumes, des aérosols et des brouillards (taille des gouttelettes de 0,1 à 100 µm). Ces restrictions visent à minimiser l'exposition des personnes qui appliquent le produit. Il est possible que l'application doive être réalisée sur plusieurs jours ou par plusieurs personnes, ou au moyen d'un équipement stationnaire. Éviter de contaminer la nourriture pour animaux, denrées alimentaires, ustensiles de traite et sources d'eau. **NE PAS** l'employer à moins d'un mètre des tissus. Ne pas le pulvériser sur des plastiques ou des surfaces vernies. **NE PAS** l'utiliser dans les étables de vaches laitières. **NE PAS** le pulvériser près ou dans une flamme découverte. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. **NE PAS** contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

**PREMIERS SOINS : En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion,** appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** L'exposition de la peau peut provoquer des sensations transitoires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement). Les autres symptômes d'exposition peuvent comprendre des effets respiratoires (comme la toux, l'irritation des voies respiratoires ou l'essoufflement), des nausées, des céphalées ou des étourdissements. Ce

2023-2482  
2024-03-13

produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

**ENTREPOSAGE : NE PAS** entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

**ÉLIMINATION :** Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.